



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 Septembre 2023

*Convocation du 20 Septembre 2023*

L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Claude SCHNÜRER, Maire.

Présents : SCHNÜRER Claude, MATHIEU Roger, MARIOTTI Bernard, BOUCHEROLLES Valérie, BONNEFOY Jérôme, DECROCK Clotaire, PLISSON Marie-Claude, MATHIEU Ludovic, ALLEGRET Myriam.

Absents excusés : CHEVALIER Pierre (a donné pouvoir à MATHIEU Roger)

Absent : VIDEGRAIN Emilie

Secrétaire : MARIOTTI Bernard

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 Juin 2023 qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les conseillers, avant de débiter le conseil, à se rendre au logement n°1 de l'ancien Presbytère ainsi qu'au Petit Comptoir afin de faciliter la suite des débats.

### **1) Devis de l'entreprise STF Hygiène**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le locataire du logement n°1 de l'ancien Presbytère a signifié son congé à la commune suite à son départ pour l'Angleterre, son pays d'origine. Le Maire et les adjoints ont ainsi pu pénétrer dans les lieux et constater l'état d'insalubrité dans lequel le logement a été laissé.

Deux devis de remise en état ont été demandés à la société STF Hygiène, l'un comprenant l'évacuation des déchets et l'autre pas.

- Le premier devis comprenant l'évacuation des déchets se monte à 3 862.40€
- Le deuxième, sans évacuation des déchets, s'élève à 2 264.00€

Les conseillers proposent de prendre eux-mêmes en charge l'évacuation des immondices et d'attendre que cette opération ait été réalisée afin de juger si le recours à une entreprise est nécessaire pour désinfecter les lieux.

L'assemblée entière est d'accord avec cette proposition. La date du samedi 14 octobre 2023 est retenue : rdv en mairie à 8h30.

## **2) Délibération 2023-28 : Coupe de Bois 2024**

Le Maire informe les conseillers de la lettre de M.LORY de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 sur la forêt communale des Etangs de Bois Doré, relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- demande à l'office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- pour les coupes inscrites précise leur mode de commercialisation

<i>Parcelle</i>	<i>Nature coupe</i>	<i>Volume présumé</i>	<i>Surface</i>	<i>Coupe réglée</i>	<i>Décision propriétaire</i>	<i>Mode commercialisation</i>
U UD 1-4	ABM	14 m 3	0 ha 7	oui	inscription	Délivrance pour autoconsommation
U UD 1-5	RA	45 m 3	0 ha 65	oui	inscription	Vente sur pieds
U UD 1-6				oui	suppression	

## **3) Questions diverses**

- L'enseignante va recruter un service civique afin de décharger l'ATSEM de certaines tâches. Il devrait débuter au 1<sup>er</sup> novembre
- Le calvaire situé devant chez mme Philippon s'est effondré. Un devis va être demandé afin de le refaire.
- Les travaux de la salle des fêtes débuteront au mois d'octobre. Ils font suite aux fissures apparues dans les murs après l'injection dans le sol de résines visant à réduire les mouvements de terrains dus à la sécheresse.
- Les travaux de déploiement de la fibre sur la commune sont terminés. La mairie et l'école ont d'ores et déjà été raccordées.
- Les travaux de busage de la route de la Perruche sont achevés.
- Une réflexion est lancée sur le devenir d'un logement de la commune ne répondant plus aux normes énergétiques qui seront prochainement applicables.
- Le Maire et les adjoints indiquent avoir pris contact avec un ancien restaurateur qui propose le rachat de son matériel (tables, chaises et vaisselle) pour une somme forfaitaire. Le but de cette opération serait de meubler le Petit Comptoir pour que d'éventuels repreneurs soient moins effrayés par les investissements à y faire. Une somme d'argent, entre 1000€ et 1500€, est envisagée.
- Remise du chèque correspondant à la subvention accordée par Groupama à la commune pour l'achat du défibrillateur : samedi 21 octobre 2023 à 11h30. Les conseillers sont invités à y participer.

- Mme Allegret signale que du plâtre tombe au-dessus de la porte d'entrée de l'église et qu'il serait judicieux de repeindre cette dernière.
- Mme Allegret fait également remarquer qu'une réhausse devrait être installée au niveau du robinet du cimetière.
- M. Decrock indique qu'un trou s'est formé dans la route au lieudit du « Reurais ». Il faudrait que ce dernier soit rebouché.

La séance est levée à 21h30